

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décision du 6 juin 2017 portant ouverture en 2018 d'un concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées

NOR : *ARMC1716878S*

Par décision de la ministre des armées en date du 6 juin 2017, un concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées s'ouvrira le lundi 19 février 2018 dans les locaux du ministère des armées, 15, avenue de la Porte-de-Sèvres, Paris (15^e).

Le nombre de places mises au concours est fixé à 3.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par l'article 3 du décret n° 2008-951 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps militaire du contrôle général des armées.

Les candidatures sont établies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2003 modifié fixant l'organisation du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées.

Les candidats adressent directement au contrôle général des armées une copie de leur demande pour le 11 septembre 2017.

Les directions de personnel transmettent au contrôle général des armées :

- les demandes des candidats accompagnées de l'état des services et du certificat de visite médicale réglementaire pour le 15 septembre 2017 ;
- les dossiers complets des candidats (en communication) pour le 22 septembre 2017.

Le contrôle général des armées avise les directions de personnel et chaque candidat de l'autorisation à concourir.